



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2008/1
28 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

Cinquième session

Bangkok, 31 mars-4 avril 2008 et Bonn, 2-12 juin 2008

**Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
3. Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et définition de moyens d'accroître l'efficacité de ces moyens et leur contribution au développement durable¹:
 - a) Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets;
 - b) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie;
 - c) Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources;

* Le présent document est soumis tardivement parce que la décision de tenir la session n'a été prise qu'à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

¹ Travaux à entreprendre à la première partie de la cinquième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

- d) Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles.
- 4. Examen de questions méthodologiques pertinentes².
- 5. Questions diverses.
- 6. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. La cinquième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera ouverte par le Président le lundi 31 mars 2008 à Bangkok (Thaïlande), dans les salles de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2008/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a décidé de tenir la première partie de sa cinquième session en mars ou avril 2008 et de reprendre et conclure sa cinquième session pendant la première série de sessions, en 2008 (juin)³. La première partie de la cinquième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Bangkok (Thaïlande), du 31 mars au 4 avril 2008 parallèlement à la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme en application de la Convention. Elle sera reprise et conclue à Bonn (Allemagne), du 2 au 12 juin 2008.

4. Un atelier thématique de session consacré à l'analyse des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I du Protocole pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions devrait avoir lieu du mardi 1^{er} avril au jeudi 3 avril 2008.

5. Les Parties sont invitées à consulter le site Web⁴ de la Convention, qui donne un aperçu des réunions intersessions tenues à Bangkok et des réunions de la session tenue à Bonn, ainsi que le journal, qui indique le programme quotidien des séances et donne des renseignements détaillés et à jour sur les travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements.

² Travaux à entreprendre à la reprise de la cinquième session du Groupe de travail spécial.

³ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 18.

⁴ http://unfccc.int/meetings/intersessional/awg-lca_1_and_awg-kp_5/items/4288.php et <http://unfccc.int/meetings/items/2654.php>.

6. À sa vingt-quatrième session⁵, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé que les séances se terminent à 18 heures quitte à être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

7. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer le texte écrit aux fonctionnaires des conférences, à l'avance, afin de faciliter le travail des interprètes. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devraient en apporter des exemplaires à distribuer.

8. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2008/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

3. Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et définition de moyens d'accroître l'efficacité de ces moyens et leur contribution au développement durable

- a) Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets
- b) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
- c) Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources
- d) Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles

9. *Rappel*: À la première partie de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial entreprendra ses travaux sur l'analyse des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions et sur la définition de moyens d'accroître l'efficacité de ces moyens et leur contribution au développement durable. À cette réunion, les alinéas *a* à *d* du point 3 seront examinés ensemble.

10. Le Groupe de travail spécial, à sa troisième session, a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 15 février 2008 au plus tard, des informations et leurs vues sur les moyens d'atteindre les objectifs d'atténuation des Parties visées à l'annexe I évoqués à l'alinéa *b* du paragraphe 17 du document FCCC/KP/AWG/2006/4⁶. À la reprise de sa quatrième session, il les a également invitées à donner leurs vues sur les thèmes à aborder et les experts/organisations qui doivent être invités à participer à l'atelier thématique de session mentionné au paragraphe 4 ci-dessus⁷.

11. À la reprise de sa quatrième session également, le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat d'établir une note d'information sur les dispositions du Protocole de Kyoto et les décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se rapportent aux

⁵ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

⁶ FCCC/KP/AWG/2007/2, par. 24.

⁷ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 19 b) ii). À la première partie de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties visées à l'annexe I à inclure des renseignements sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées sur toutes les Parties, en particulier les pays en développement, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I (FCCC/KP/AWG/2007/4, par. 24); les travaux sur ces sujets débiteront à la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial (FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 21 a) i)).

moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions⁸.

12. Quatre sessions thématiques seront organisées dans le cadre de l'atelier auquel il est fait référence au paragraphe 4 ci-dessus, chacun portant sur un des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. Les échanges de vues qui auront lieu pendant cet atelier constitueront la base à partir de laquelle seront entrepris les travaux d'analyse des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions.

13. À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial poursuivra ses travaux sur les questions mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus. À la reprise de sa quatrième session, il a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son Président, d'organiser une table ronde sur ces questions⁹ et a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 15 février 2008, leurs vues sur les thèmes à aborder et les experts/organisations qui doivent être invités à participer à cette table ronde qui sera organisée pendant la série de sessions de juin 2008.

14. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à entreprendre et à poursuivre les travaux sur l'analyse des moyens possibles d'atteindre les objectifs d'atténuation des émissions. Il sera également invité à définir et à étudier les moyens d'accroître l'efficacité et la contribution au développement durable des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, y compris les questions particulières à traiter et les options annexes énoncées par les Parties. Il pourrait vouloir étudier les méthodes de travail ainsi que les contributions complémentaires qui peuvent être nécessaires pour l'aider à formuler des conclusions sur ces questions à la première partie de sa sixième session.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/INF.1</i>	<i>Provisions of the Kyoto Protocol and decisions by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol relating to the means to reach emission reduction targets of Annex I Parties. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/MISC.1</i>	<i>Views and information on the means to achieve mitigation objectives of Annex I Parties. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/MISC.2</i>	<i>Views on the organization of the round table on means to reach emission reduction targets of Annex I Parties. Submissions from Parties</i>

4. Examen de questions méthodologiques pertinentes

15. *Rappel*: À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial entreprendra ses travaux sur les questions méthodologiques pertinentes, notamment les méthodes à utiliser pour estimer les émissions anthropiques et les potentiels de réchauffement planétaire des gaz à effet de serre.

16. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité le secrétariat à organiser un atelier de session sur les sujets mentionnés au paragraphe 15 ci-dessus¹⁰. Cet atelier se tiendra pendant la série de sessions de juin 2008.

⁸ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 19 b) iii).

⁹ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 19 d) ii).

¹⁰ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 19 d) iv).

17. Toujours à la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 21 mars 2008, leurs vues et des informations sur les questions méthodologiques pertinentes évoquées au paragraphe 17 b) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4, ainsi que sur les thèmes à aborder et les experts/organisations qui doivent être invités à participer à l'atelier de session mentionné au paragraphe 15 ci-dessus¹¹.

18. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à entreprendre l'examen des questions méthodologiques pertinentes. Il pourrait également vouloir étudier la définition de toute obligation méthodologique découlant des débats tenus sur chacun des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions évoqués au titre du point 3 de l'ordre du jour. Il pourrait également vouloir étudier les méthodes de travail ainsi que les contributions complémentaires qui peuvent être nécessaires pour l'aider à formuler des conclusions sur ces questions à la première partie de sa sixième session.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/MISC.3</i>	<i>Views and information on relevant methodological issues relating to the analysis of means to achieve mitigation objectives. Submissions from Parties</i>
--------------------------------	---

5. Questions diverses

19. Toute autre question soulevée au cours de la session sera examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. Rapport de la session

20. *Rappel*: Les projets de rapports sur les travaux de la première partie et de la reprise de la cinquième session seront élaborés aux fins d'adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la première partie et de la reprise de la session, respectivement.

21. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter les projets de rapports et à autoriser le Rapporteur à les parachever après la première partie de la cinquième session et la reprise de la cinquième session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

¹¹ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 19 d) iii).

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto est saisi à sa cinquième session

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2008/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2008/INF.1	Provisions of the Kyoto Protocol and decisions by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol relating to the means to reach emission reduction targets of Annex I Parties. Note by the secretariat
FCCC/KP/AWG/2008/MISC.1	Views and information on the means to achieve mitigation objectives of Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2008/MISC.2	Views on the organization of the round table on means to reach emission reduction targets of Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2008/MISC.3	Views and information on relevant methodological issues relating to the analysis of means to achieve mitigation objectives. Submissions from Parties

Autres documents

FCCC/KP/AWG/2007/5	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa quatrième session, tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007
--------------------	--
